

Les **délégués locaux,** **élus et agents**

Représentants de l'adhérent auprès du CNAS

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents (ou des salariés pour les structures de droit privé).

Rôle

Représenter :

- le CNAS au sein de leur structure,
- leur structure au sein des instances du CNAS.

En lien avec le correspondant*, le délégué agent assure une fonction d'interface avec le personnel.

Profil

- Sensible à la gestion des ressources humaines et aux problématiques d'accompagnement social
- Intéressé par les activités sociales, culturelles et de loisirs
- Disponible et engagé

Désignation

Tous les 6 ans, au lendemain des élections municipales, l'adhérent du CNAS renouvelle ses délégués. Il peut désigner les mêmes personnes que lors de la mandature précédente.

Pour les nouvelles structures, la désignation se fait au moment de l'adhésion.

Le délégué des élus

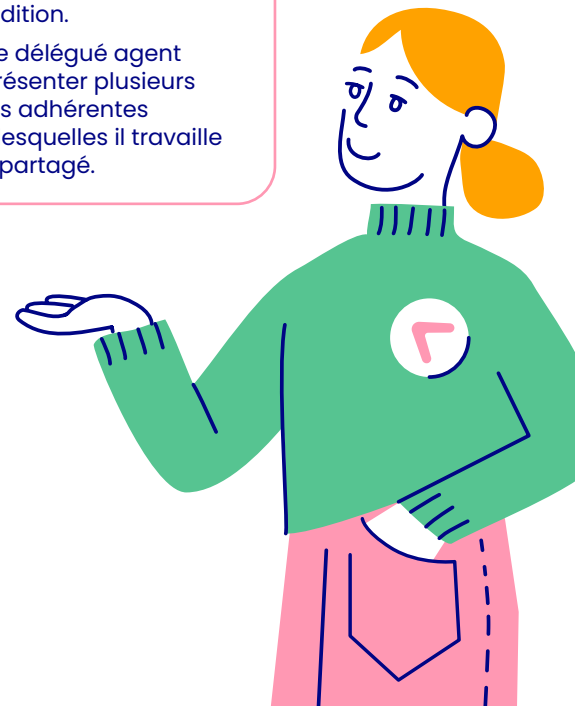
- Collectivités territoriales et autres personnes morales exerçant une mission de service public : désignation par l'organe délibérant parmi ses membres.
- Associations ou comités locaux en charge des œuvres sociales : désignation parmi les élus de la collectivité territoriale ou EPCI pour le compte de laquelle l'association ou le comité gère les œuvres sociales du personnel.

Le délégué des agents ou des salariés

L'adhérent organise la représentation du collège des agents. Le délégué doit être choisi obligatoirement parmi les bénéficiaires du CNAS. Il peut aussi être correspondant.

À noter

- Un même délégué élu peut représenter plusieurs structures adhérentes sans condition.
- Un même délégué agent peut représenter plusieurs structures adhérentes au sein desquelles il travaille à temps partagé.



Vous êtes délégué du CNAS

Vos missions



Au sein de votre structure adhérente

- **S'assurer du suivi de l'adhésion**, en lien avec le correspondant (mise à jour de la liste des bénéficiaires, paiement de la cotisation)
- **Présenter un bilan périodique** à l'adhérent sur l'utilisation des prestations du CNAS par les bénéficiaires
- **Relayer toute information** jugée pertinente au représentant légal
- **Organiser** des réunions d'information si nécessaire

Pour le délégué agent :

- **diffuser** les documents d'information mis à disposition par le CNAS (affiches, diaporamas...) et promouvoir les supports de communication directe (Facebook, *CN@S Bénéficiaire*),
- **transmettre l'information**, notamment auprès des personnels éloignés de l'offre (éloignement géographique, non accès à internet), via vos canaux de communication habituels.



Au sein de votre réseau

- **Promouvoir** les missions et les valeurs du CNAS auprès des adhérents potentiels
- **S'engager** en faveur du développement de l'action sociale
- **Être partie prenante** au sein du réseau de délégués de votre département
- **Participer** aux manifestations régionales auxquelles le CNAS est présent



Au sein des instances du CNAS

Siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de :

- prendre connaissance du bilan de l'année N-1 et des orientations du CNAS,
- prendre connaissance du rapport d'activité N-1 de la délégation et de son plan d'actions et budget N,
- émettre des vœux sur les orientations du CNAS.

Élire :

- **les membres du bureau** départemental (et procéder à leur remplacement en cours de mandat),
- **les membres du conseil d'administration** lors du renouvellement des instances du CNAS.

Vos outils sur cnas.fr Votre compte

Suivre l'action sociale au sein de votre structure



Rubrique **Votre structure**

- **Suivi de votre adhésion**
- **Rapports de votre structure**: données sociologiques relatives à l'utilisation des prestations (bilan anonymisé des prestations versées en N-1, profil des utilisateurs...)



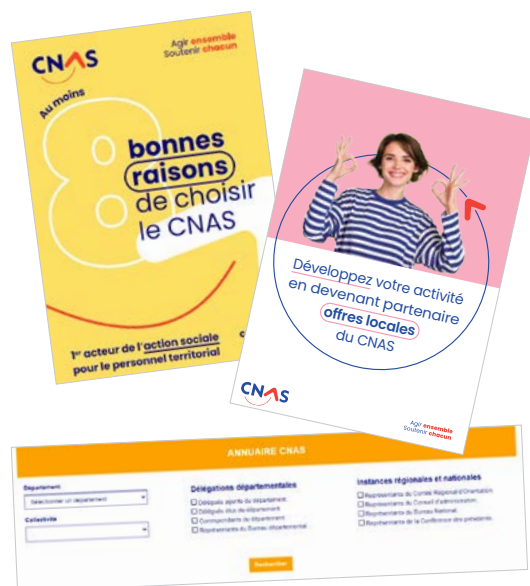
Rubrique **Ressources utiles / outils du délégué**

- **Supports de l'adhésion**: Guide de l'adhésion...

Développer l'action sociale au sein de votre réseau

Rubrique **Ressources utiles**

- **Guide de l'adhésion**
- Dépliant « **Au moins 8 bonnes raisons de choisir le CNAS** »
- Affiches, vidéos et supports divers
- **Offres locales** (culture, loisirs, sport, bien-être, hébergement): plaquette, affiche...
- **Annuaire** des instances



Rubrique **Votre rôle au sein du CNAS**

- **Réunions périodiques** de délégués (formation à l'offre et aux outils) et rencontres thématiques organisées par votre antenne régionale CNAS

Participer à la vie des instances

Rubrique **Votre rôle au sein du CNAS**

- Participer ou organiser votre **assemblée départementale**
- Participer au **renouvellement des instances**
- **PV, rapports** et compte-rendus des réunions d'instances
- **Agenda** des salons et congrès

Rubrique **Ressources utiles**

- **Lettre d'information** *Vivre le CNAS*
- Abonnement à la **newsletter** *CN@S Délégué*



Votre compte



Comment se connecter ?

1

Si vous êtes :

délégué agent,
entrez votre identifiant
de connexion CNAS.

OU

délégué élu,
saisissez l'identifiant
de votre carte adressée
dans la lettre de bienvenue.



2

Définissez votre mot de passe
lors de votre 1^{er} connexion.

Pour suivre les actualités
de la vie des instances :

- cnas.fr/instances,
 - réseau social LinkedIn,
 - lettres d'information
- Vivre le CNAS et CN@S Délégué.*

Paroles de déléguées



Cindy Cordier

Déléguée agent
Secrétaire de la délégation
de l'Aisne
*Secrétaire générale
de la mairie de Charmes*

« Porte-paroles des agents, nos voix
comptent pour faire évoluer le CNAS.
J'apprécie les échanges qui enrichissent
notre quotidien et celui des personnes
qui nous entourent ! »



Isabelle Mopin

Déléguée élue
Présidente de la délégation
de la Vienne
Maire de Coulombiers

« Œuvrer pour le CNAS est mobilisateur
car nous sommes au service des agents,
de leur bien-être et de leur vie personnelle.
Nous rencontrons des personnes
formidables, investies, engagées ! »

